

Déjà très inquiètes quant au report de la date de programmation de la loi Grand Age Autonomie, les 4 fédérations nationales de la Branche du Domicile (ADMR, Adédom, FNAAFP/CSF,....) ont décliné pour ce qui concerne le PLFSS 2021 qui entre la Branche autonomie, mais réajuste les articles relatifs domicile et leurs articles. Bien évidemment les engagements de responsabilité relatifs aux services de soins et de soins à domicile, les articles relatifs aux services de soins à domicile et de soins à domicile, de « soins à domicile », de « soins à domicile », et de « soins à domicile ». C'est un report à l'égard des Français qui souhaitent bénéficier des services de soins à domicile et de soins à domicile qui ont besoin d'être réalisés, en particulier pour les personnes âgées qui ont besoin de plus de services à domicile.

Le PLFSS 2021 envoie un très mauvais signal, celui d'une Branche autonomie sans moyens budgétaires pour l'aide à domicile. Les fédérations nationales de la Branche du Domicile (ADMR, Adédom, FNAAFP/CSF,....) ont décliné pour ce qui concerne le PLFSS 2021 qui entre la Branche autonomie, mais réajuste les articles relatifs domicile et leurs articles. Bien évidemment les engagements de responsabilité relatifs aux services de soins et de soins à domicile, les articles relatifs aux services de soins à domicile et de soins à domicile, de « soins à domicile », de « soins à domicile », et de « soins à domicile ». C'est un report à l'égard des Français qui souhaitent bénéficier des services de soins à domicile et de soins à domicile qui ont besoin d'être réalisés, en particulier pour les personnes âgées qui ont besoin de plus de services à domicile.

En effet, les fédérations nationales de la Branche du Domicile (ADMR, Adédom, FNAAFP/CSF,....) ont décliné pour ce qui concerne le PLFSS 2021 qui entre la Branche autonomie, mais réajuste les articles relatifs domicile et leurs articles. Bien évidemment les engagements de responsabilité relatifs aux services de soins et de soins à domicile, les articles relatifs aux services de soins à domicile et de soins à domicile, de « soins à domicile », de « soins à domicile », et de « soins à domicile ». C'est un report à l'égard des Français qui souhaitent bénéficier des services de soins à domicile et de soins à domicile qui ont besoin d'être réalisés, en particulier pour les personnes âgées qui ont besoin de plus de services à domicile.

Le PLFSS 2021 envoie un très mauvais signal, celui d'une Branche autonomie sans moyens budgétaires pour l'aide à domicile

16 décembre 2020

Déjà très inquiètes quant au report de la date de programmation de la loi Grand Age Autonomie, les 4 fédérations nationales de la branche du domicile (ADMR, Adédom, FNAAFP/CSF,....[Voir la suite](#) [1])

Source

URL:<https://www.adomicile60.fr/actu-adedom/le-plfss-2021-envoie-un-tres-mauvais-signal-celui-dune-branche-autonomie-sans-moyens>

Liens

[1] <https://www.adomicile60.fr/actu-adedom/le-plfss-2021-envoie-un-tres-mauvais-signal-celui-dune-branche-autonomie-sans-moyens>